



Attestation de prise en compte des RT RT 2012 - RT EXISTANT

Formation éligible aux exigences de l'arrêté du 12 février 2016
relatif à l'obligation de formation annuelle des architectes

DURÉE

1 jour (soit 8 heures)
8h / jour

PRIX

477,00 € HT par participant
Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, architectes, ingénieurs et techniciens de bureaux d'études, experts, diagnostiqueurs, responsables et collaborateurs de service technique entreprise/collectivité, professionnels de la construction et de l'immobilier et toute personne souhaitant élargir ses compétences

PRÉREQUIS

Maîtrise de la langue française

PÉDAGOGIE

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

QCM d'évaluation des connaissances
Questionnaire de satisfaction

PLUS D'INFOS

Tél. : 0 969 320 805
Mail : formation@ofib.fr
www.ofib.fr

OBJECTIFS

- ✓ **Connaître** les textes de références (arrêtés et décrets) relatifs à l'attestation de prise en compte des réglementations thermiques, établies à l'achèvement des travaux
- ✓ **Savoir établir** les documents obligatoires

PROGRAMME

A l'achèvement des travaux

- ✓ Présentation des professionnels habilités à délivrer cette attestation
- ✓ La garantie de la prise en compte de la réglementation thermique
- ✓ Les exigences de résultats (caractéristiques thermiques, Cep, Tic)
- ✓ La cohérence entre l'étude thermique qui a été conduite et le bâtiment construit en vérifiant certains points clés (production d'énergie, étanchéité à l'air du bâtiment, énergie renouvelable, isolation) par un contrôle de documents
- ✓ Présentation d'un document-type

Etude de cas

- ✓ Maison individuelle
- ✓ Immeuble collectif



VALIDATION

- ✓ Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme qualifié ISQ-OPQF et CERTIBAT Formation Professionnelle



Sur demande, déploiement de nos formations au sein de votre structure (intra-entreprise) partout en France.

OFIB - 62 Boulevard Alexandre et Marie Oyon - 72000 LE MANS
Organisme de formation enregistré sous le numéro 52 72 01107 72 auprès du Préfet de Région Pays de la Loire. Et cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat